



F5100-Direction du Patrimoine Immobilier-

DECISION DU MAIRE N° d.2025.149

Travaux à entreprendre sur les bâtiments communaux ou les espaces publics de Versailles.

Autorisation de déposer les demandes d'autorisations au titre des Codes de l'urbanisme, de l'environnement et du patrimoine.

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-22 al.27 ;

Vu les Codes de l'urbanisme, de l'environnement et du patrimoine ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité ;

Vu la délibération n° D.2022.03.20 du Conseil municipal du 24 mars 2022 relative à la demande de modification auprès de l'Etat du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du site patrimonial remarquable de Versailles ;

Vu la délibération n° D.2025.06.29 du Conseil municipal de Versailles du 19 juin 2025 approuvant la modification du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune ;

Vu l'arrêté municipal n° A2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2020-2026.

Divers projets de travaux à effectuer sur les bâtiments communaux et sur les espaces publics de Versailles vont nécessiter l'obtention d'autorisations du droit des sols (permis de démolir, de construire, d'aménager et déclarations préalables et autorisations de construire au titre du Code du patrimoine).

Ces autorisations, qui permettent de préparer l'étude des dossiers, ne préjugent pas du budget qui sera attribué à ces opérations.

DECIDE

de déposer les dossiers de demandes d'autorisations du droit des sols correspondant aux opérations suivantes, à effectuer sur les bâtiments communaux et espaces publics de Versailles :

Lieux	Désignation des travaux
Maison de quartier Notre-Dame	Ravalement des façades
Bibliothèque Choiseul	Remplacement du système de sécurité incendie (SSI)
Cimetière Notre-Dame	Réfection du mur en meulière
Centre communal d'action sociale (CCAS)	Travaux d'aménagement intérieur
Ecole Dunoyer de Segonzac	Remplacement du modulaire périscolaire
Rue de Ploix	Création de la Maison des Jeunes en structure modulaire
Théâtre Montansier	Restauration du théâtre
Quartier de Gally	Construction du dépôt des services techniques
Centre sportif Porchefontaine	Aménagement de cours de padel
Halles Notre-Dame	Rénovation des Halles Notre-Dame
Piscine Montbauron	Réfection de la couverture
Ludothèque rue du Jeu de Paume	Travaux d'aménagement pour la création d'une ludothèque
Ponts-Routes	Saint-Symphorien et Bonne Aventure : réhabilitation des pavés
Rue du Pont Colbert	Aménagement de l'entrée de ville Aménagement cyclable
T4 Porchefontaine	Réhabilitation terrain de football en synthétique et mise en place de tribune tubulaire
Avenue du Général Pershing	Aménagement cyclable

Avenue du Général de Gaulle	Aménagement cyclable
Carrefour des Condamines	Aménagement urbain
Place Hoche	Aménagement en pavés
Rue de l'Espérance/passage Jeanne d'Arc	Aménagement urbain
Stade des Chantiers/Lépine	Aménagement des abords de la maison de quartier
Place du marché Notre-Dame	Réaménagement
Square de l'Heure Joyeuse	Aménagement du parking actuel en square
Maison de quartier Petits Bois	Désimperméabilisation d'une partie de la zone avant
Groupe scolaire Yves le Coz	Réaménagement des cours d'écoles
Cour de l'école des Beaux-Arts	Réaménagement et désimperméabilisation
Square du pavillon des filtres	Réaménagement suite aux travaux de réseaux enterrés
Cour de l'école élémentaire J.J. Tharaud	Désimperméabilisation d'une partie de la cour
Parc Blaise Pascal	Requalification de l'ancienne aire de jeux en jardin et roseraie
Ecole Dunoyer de Segonzac	Réaménagement de la cour d'école

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.